

profonds pour mon exploitation. Passons aux

## EXTIRPATEURS.

Les extirpateurs diffèrent essentiellement des charrues à raison de l'absence complète des versoirs ; ils ne retournent point la terre, mais la fouillent, la divisent et arrachent plutôt qu'ils ne coupent les plantes parasites. A entendre les partisans enthousiastes des extirpateurs, ces instruments doivent opérer une révolution fondamentale dans l'ancien mode de labourage et faire disparaître les charrues ; d'autres agronomes, tout aussi absolus, non moins déraisonnables, ne veulent pas entendre parler des extirpateurs et les proscrirent impitoyablement. Comme toujours, la vérité n'habite ni l'un ni l'autre de ces camps opposés ; bien loin de s'exclure, la charrue et l'extirpateur se complètent mutuellement.

Vous savez maintenant, mes amis, que pour conserver la fécondité d'un champ il faut tous les ans ramener du fond à la surface la moitié inférieure de la couche végétale où s'enracinent les plantes. Jusqu'à présent la bêche ou la charrue peuvent atteindre à ce résultat. L'extirpateur ne retourne pas le sol, il ne peut donc prétendre à remplacer la charrue.

Mais si la charrue retourne bien la terre, elle n'opère sa division, son émiettement qu'en repassant plusieurs fois à la même place ; et trois labours sont dans la plupart des cas presque indispensables pour obtenir l'ameublissement complet d'un sol naturellement compacte. Or c'est un long et dispendieux travail que de donner trois façons à un champ avec un instrument aussi lent et aussi lourd qu'une charrue.

On peut donc dire avec beaucoup de raison aux enthousiastes de l'extirpateur et de la charrue : Ces deux outils ont chacun leur spécialité ; retournez vos chaumes et vos trèfles avec une bonne charrue, puis ensuite, avec l'extirpateur, brisez les mottes et les racines, aplanissez et pulvérisez vos guérets. Demandez à chacun de ces instruments la seule besogne qu'ils exécutent bien. Un extirpateur traîné par un cheval, dès qu'il ne s'agira plus que d'ameublir, fera deux fois plus d'ouvrage qu'une charrue traînée par trois chevaux, et cet ouvrage sera plus fini.

L'extirpateur, plus que toute autre machine aratoire, a besoin d'être approprié au sol dans lequel il doit agir. Une bonne charrue se tire partout d'affaire ; il n'en est pas de même de l'extirpateur : celui qui ferait merveille dans une contrée sablonneuse, ne rendrait aucun service dans une terre tenace et collante ; il suffit de jeter un coup d'œil sur les instruments que voilà pour vous en convaincre. Cet extirpateur est celui de Roville ; il est

armé de cinq socs disposés sur deux lignes et solidement fixés à un châssis ayant la forme d'un triangle dont le sommet est tronqué.

Les trois socs placés en arrière des deux premiers labourent la portion du sol que ceux-ci ont laissée intacte ; en sorte que, lorsque l'instrument marche, la bande de terre située entre les deux socs extrêmes se trouve inégalement attaquée.

Plus le sol est argileux et résistant, plus il est nécessaire d'adopter des socs pointus et étroits, de les rapprocher et au besoin d'en retrancher quelques uns.

Dans les terres très légères, au contraire, comme il est superflu de favoriser la pénétration des socs qui est assurée, on peut, pour obtenir un effet utile plus grand, les élargir, les espacer, les multiplier, disposer en un mot, tout l'instrument de manière à ce qu'il prenne à la fois une large bande de terre.

J'ai choisi ces exemples aux deux extrémités de l'échelle servant à mesurer les divers degrés de ténacité que présentent les sols, afin de vous faire mieux comprendre l'utilité et le but des modifications que tout agriculteur, selon la nature de ses terres, doit apporter à ses extirpateurs.

## HERSES ET ROULEAUX.

AUGUSTIN.—Ces grands râtaux, hérissés de plusieurs rangées de dents, sont aussi des extirpateurs ?

M. DE MORSY.—Non, mon ami ; ce sont des herse. Elles servent spécialement à briser les mottes d'un champ et à enterrer la semence. Les espèces de gros cylindres que vous voyez à côté sont les Rouleaux. Nous les employons dans les contrées sablonneuses pour raffermir le sol, le plomber et unir sa surface.

En général, on doit herser avant de semer, herser une seconde fois après avoir confié les grains à la terre, et enfin rouler. Les jardiniers opèrent de la même manière, comme vous avez dû le remarquer plus d'une fois ; seulement, au lieu de herse, ils ont des râtaux, et, après avoir opéré les semis, ils plombent la terre avec leurs pieds chaussés de sabots plats.

(Pour la Semaine Agricole)

## Programme du Conseil Agricole et Résolutions adverses du Comté de Chambly.

Laprairie, 27 Décembre 1869.

Mr. le Rédacteur,

Je désire faire quelques remarques, par l'entremise de votre journal, sur les résolutions adoptées par le Comté de Chambly, à son assemblée du 16 courant, au sujet du règlement du Conseil Agricole sur les terres les

mieux tenues. Je vois par ces résolutions, que les principales conditions d'une terre bien tenue ne sont pas acceptées. Les clauses 2me., et 10me., sont mises au nombre des choses impossibles. Je comprends comment on a pu faire passer ces résolutions à Chambly ; c'est toujours le plus grand nombre, ici, en Bas-Canada, qui aime à cultiver de la manière la plus aisée, mais non la plus profitable. Je vois, par le règlement qu'il veut faire adopter par le Conseil Agricole, que le Comté de Chambly veut changer aussi peu que possible, la méthode de culture suivie généralement dans ce Comté. Quant à moi, je ne vois rien d'impossible dans les clauses qui ont rapport à la direction des Sociétés d'Agriculture.

Je suis convaincu qu'il y a dans le Comté de Chambly plusieurs terres qui, avec un peu d'efforts, pourraient remplir toutes les conditions exigées par le Règlement du Conseil Agricole. Je suis certain que dans un grand nombre de Comtés, on trouvera bien des terres qui répondent aux exigences du Programme Officiel. Faut-il que celui qui a amélioré ses terres, ses troupeaux et ses bâtiments, soit mis au rang de ceux qui n'ont jamais rien fait ? Il est dit dans les résolutions passées par la Société de Chambly, et celles de Laprairie qui a copié sur sa voisine, que les auteurs de ce programme ont une idée erronée de l'état de la culture du pays ! Qu'on me permette de différer d'opinion.

Pour ma part, non-seulement je crois que les membres du Comité font preuve d'une connaissance parfaite de nos besoins en agriculture, mais je suis persuadé que les moyens qu'ils suggèrent régèneront notre méthode de cultiver, s'ils sont poursuivis avec énergie pendant quelques années.

Il y a déjà vingt ans que je cultive et tous les ans je récolte des betteraves. Cette année j'avais 4 arpents en betteraves et en navets de Suède, 3 arpents en patates et 3 arpents de sarazin. Le tout a été fumé abondamment et l'engrais pour ces dix arpents a été produit sur ma terre, dans le courant de l'année, et charroyé à une distance d'au moins 30 arpents. Un de mes voisins avait un champ de légumes aussi grand que le mien. Pourquoi ce qui est profitable pour nous ne le serait-il pas pour le reste de nos compatriotes ?

Je crains beaucoup que ces résolutions n'aient un mauvais effet et contribuent à faire continuer, par les sociétés d'agriculture, ce malheureux système qui vise plutôt à l'obtention de l'octroi du Gouvernement qu'à l'amélioration des terres. Vous concevez qu'à raison d'un demi arpent de betteraves par année un cultivateur prendra du temps à améliorer toute sa terre !